



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 décembre 2025

Délibération 2025087

Date de convocation : 02/12/2025

Membres en exercice : 29
Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 16/12/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle polyvalente, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Cyril FLORET, Sabine BONVIN Adjoints, Alain CHAZOT, Marie SABBATINI, Christiane PICARD, Julien LENZI, Françoise PEZZOLI, Paul CHRISTIN, Anne-Marie PONS, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cendrine PRIANO-LAFONT, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Benoît VALENZUELA, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Laurent ABADIE pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
Caroline FAYOL pouvoir à Paul CHRISTIN
Corinne MARTIN pouvoir à Nicolas PAGET
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Fanny LAUZEN pouvoir à Catherine ZDYB
Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / ADMISSION CREANCES EN NON VALEUR

A L'issue des actions en recouvrement menées par le Comptable public, certaines créances demeurent, chaque année, irrécouvrables.

Cette irrécouvrabilité peut être soit temporaire, dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive, dans le cas des créances éteintes.

Sur proposition, du Comptable public, l'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur l'admission en non-valeur des créances arrêtées à la date du 23/10/2025, liste N° 7432700311, pour un montant de 953.70 € suivant la liste détaillée en pièce-jointe.

Vu le code général des Collectivités territoriales, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu l'état de présentation et d'admission de, non-valeur transmis par le comptable public,
Considérant que le comptable public certifie avoir émargé à l'article respectif la somme indiquée sur l'état, lequel n'avait pas été soldé avant la réception de la décision,

Considérant que les dispositions prises pour les créances admises en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables.

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des finances et après en avoir délibéré à la majorité :

- APPROUVE l'état de présentation et admission en non-valeur transmis par le comptable public sur le budget principal de la Commune de Courthézon pour un montant de 953.70 €,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218400398-20251209-DCM2025087

- **PRECISE** que les crédits budgétaires correspondants à cette dépense seront inscrits sur la DM N°3 au chapitre 65, article 6541 « Créances admises en non-valeur »,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

ANNEXE à la Délibération 2025087 – CONSEIL MUNICIPAL du 09/12/2025

084023	SGC MONTIEUX	Etat des présentations et admissions en non-valoir.	63200 VILLE DE COURTHEZON	ORIGINE DOCUMENT	Numéro du poste comptable : 084023 Budget collectivité : 63200 Id de la liste de présentation en INY : 14 dech. If Liste de critères de tri : 5.Asc;7.Asc	RECEPTE BEL16P
--------	--------------	---	---------------------------	------------------	--	-------------------

0840D3
SGC MONTTEUX

Exercice 2025
GED

Heitor

63200 - VILLE DE COURTHEZON

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 23/10/2025

Numeréro de la Rette : 7432700311

Type de liste : Non valoir

Le comptable public son signé expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces de recette portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valoir de ces pièces pour le montant total de :

953,70 Euro (s)

Édition du 23/10/2025

Page 1
N°LANS : 415-74117021-14712

天

63200 - VILLE DE COURTEZON

Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux
Arrêtées à la date du 23/10/2025
Numéro de la liste : 7432700311
Type de liste : Non valable

AMONTEUX, Le 22/10/2015.

La Comptabilité publique

1. *Introducing the problem*

Santos et al. 23/10205

110

REÇU EN PREFECTURE
le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

34-242400392-2002E1200-PCM20

99_DE-084-218400398-20251209-DCM2025087-